



Avis sur le Pacte pour la Ruralité

Avis adopté lors de la séance plénière du 20 avril 2017

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est en date du 20 avril 2017,

Après avoir entendu **M Alain TARGET**, le président, et **Mme Liliane CARRERE**, la rapporteure,

**le Conseil économique, social et environnemental régional
Grand Est
a voté le présent avis à l'unanimité.**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE PACTE : UN ENSEMBLE D'INTERVENTIONS STRUCTURANTES POUR REpondre AU BESOIN DE REDESSINER L'AVENIR DES TERRITOIRES RURAUX ET LEUR REDONNER CONFIANCE.....	5
LE PACTE : INNOVATION ET CITOYENNETÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES.....	8

INTRODUCTION

Le CESER n'a pas disposé de tous les éléments et du temps nécessaire afin d'émettre un avis approfondi sur le Pacte pour la Ruralité tel que présenté dans le rapport qui lui a été soumis. Il souhaite néanmoins attirer l'attention sur un ensemble de points relatifs à plusieurs mesures que le Pacte propose face aux enjeux que le CESER estime déterminants pour l'avenir des territoires ruraux.

Le Pacte a été élaboré sur la base d'une démarche participative associant les Pays, les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), les Communes et les Citoyens (notamment via une consultation sur le portail régional). S'il ne peut que se féliciter des modalités de construction du Pacte, le CESER souhaite que cette démarche soit poursuivie tant dans la mise en œuvre des dispositifs prévus que dans son évaluation et sa gouvernance.

Le CESER considère que, dans sa mise en œuvre, le Pacte mérite d'aller bien au-delà d'une simple déclinaison de certains dispositifs régionaux existants et que l'effort en faveur des territoires ruraux doit s'appuyer sur une vision régionale forte du développement de l'ensemble du territoire régional en incluant les enjeux spécifiques de la ruralité.

LE PACTE : UN ENSEMBLE D'INTERVENTIONS STRUCTURANTES POUR REpondre AU BESOIN DE REDESSINER L'AVENIR DES TERRITOIRES RURAUX ET LEUR REDONNER CONFIANCE

Les 12 agences territoriales : des échelons régionaux de proximité et de subsidiarité

Le CESER note que les objectifs et les missions des agences territoriales sont définis. Il souhaite que leur déploiement et les services spécifiques qui pourraient être apportés par ces agences aux territoires ruraux, soient précisés, afin d'être suivis et évalués aisément dans leur efficacité. Il apparaît aussi nécessaire que les interlocuteurs en charge des différents dispositifs d'aides soient rapidement missionnés dans chaque Maison de la Région pour être clairement identifiés par les interlocuteurs et habitants des territoires.

L'accès à la fibre optique Très haut Débit

Le CESER réaffirme qu'une bonne couverture numérique est à la fois, un élément majeur pour le maintien et le développement des activités dans les territoires ruraux, et un facteur de leur attractivité vis-à-vis des personnes et des entreprises. Le CESER salue donc la volonté de mettre en place un investissement public de 2 milliards d'euros sur l'ensemble des 10 départements de la région et notamment sur les 7 départements (hors ceux d'Alsace et La Moselle), où une délégation de service affermo-concessive est en cours d'élaboration.

Le CESER souhaite s'assurer que le déploiement du très haut débit soit priorisé en direction des zones à faible débit (moins de 3Mbit/s) ainsi que pour les entreprises.

Considérant que la moitié des connexions Internet se fait aujourd'hui en mobilité, le CESER insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur la résorption des zones blanches en téléphonie mobile. L'accès à un réseau mobile est devenu indispensable dans l'exercice de nombreuses professions.

En complément nécessaire à la question des infrastructures, le CESER considère qu'une action régionale en matière de formation et d'accompagnement des usages doit également être priorisée. Dans ce cadre, il préconise que le Fonds d'Initiatives Rurales puisse être mobilisé en priorité sur des projets expérimentaux dans les domaines de l'économie numérique, de la formation aux usages ainsi que pour la création d'espaces de coworking (co-travail).

La mise en œuvre des infrastructures numériques, leur maintenance, comme l'accompagnement aux usages sont des vecteurs d'emplois, nouveaux et durables, aussi le CESER demande à la Région, dans le cadre de ses compétences formation et emploi, de privilégier, avec ses partenaires, l'insertion dans l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs issus des milieux ruraux.

Une ambition forte en matière agricole afin d'accompagner le plus grand nombre d'exploitations, sans considération de taille ou d'orientation de mode de production

Comme il l'a déjà fait dans sa contribution pour le Pacte pour la Ruralité adopté le 13 octobre 2016, le CESER insiste sur le caractère indispensable d'un soutien à l'expérimentation, à l'échange d'expériences et surtout à la généralisation des pratiques permettant d'aller vers une agriculture durable en capacité de répondre aux défis actuels - agriculture biologique, alimentation de la population, sécurité alimentaire, adaptation et lutte contre le changement climatique, protection des ressources, production de biomasse pour l'énergie et les produits biosourcés-. Il fait sienne la nécessité de garantir un revenu suffisant aux agriculteurs et à leurs salariés.

Le CESER prend acte de la volonté de soutien aux circuits de proximité, en particulier pour la restauration collective. Il souhaite que soit également mis l'accent sur la transformation locale des produits agricoles.

Des aides structurantes aux communes situées en zones rurales

Le CESER demande qu'une évaluation qualitative soit menée sur l'ensemble des projets financés au titre du plan de soutien aux investissements des communes de moins de 2.500 habitants lancé en mars 2016 (1.980 projets pour un investissement régional de 22 millions d'euros).

Le CESER apprécie le soutien aux 81 bourgs structurants connaissant une déprise cumulée en emplois et population depuis 2008. Ceux-ci ont, en effet, un rôle particulier et structurant dans l'accès aux services publics et aux services aux publics en milieu rural.

Le CESER note qu'une action expérimentale sera mise en œuvre en faveur de 50 friches privées d'une surface inférieure à 1 ha. Cette aide se traduira par un cofinancement des travaux de démolition et de remise en état du terrain. Il demande que cet appel à projet expérimental fasse l'objet d'une évaluation particulière avant qu'il ne soit reconduit à plus grande échelle (en particulier, sur la destination finale des friches traitées).

Une bonification de certaines aides dans les territoires les plus fragiles

Une bonification de 13 dispositifs régionaux est prévue pour les territoires ruraux les plus fragiles qui ont été définis sur la base d'indicateurs statistiques tels que le potentiel financier, l'effort fiscal, le revenu moyen par habitant, l'évolution des emplois et l'évolution de la population. Cette bonification concernera aussi les communes classées en zone de montagne. Le CESER note dans cette bonification une mesure équitable pour les territoires les plus fragiles.

Une dynamique innovante avec une possibilité d'expérimentation

Le CESER juge très novatrice la mise en place d'un Fonds d'Initiatives Rurales (FIR) doté de 1 million d'euros et destiné à soutenir les expérimentations ne pouvant entrer dans le cadre des dispositifs régionaux existants, notamment pour l'économie numérique, la formation aux usages, la création d'espaces de coworking, les initiatives locales en matière de mobilité, les nouvelles formes de travail, l'innovation territoriale, la valorisation du terroir et la

création de multiservices. Il attire l'attention sur le fait que, si le Fonds devrait permettre aux territoires et aux acteurs les plus dynamiques et innovants de développer leurs projets, la Région devra veiller à ce que les expériences réussies soient valorisées et que leur transposition sur d'autres territoires soit favorisée au plus vite.

Le CESER souhaite enfin mettre l'accent sur les mobilités physiques et l'accessibilité en milieu rural. Il note l'absence d'une stratégie forte au regard de l'objectif général de désenclavement malgré la bonification de trois dispositifs sur l'intermodalité. Il souhaite que le futur SRADDET, dans les volets concernant les infrastructures de transport et l'intermodalité, prenne en compte les spécificités rurales.

Le CESER rappelle sa préconisation de mise en place par la Région, d'une centrale ou d'une agence de mobilité, fournissant une information sur mesure et des services à la mobilité, non seulement pour les modes de transports en commun mais aussi sur les autres modes (covoiturage, transport à la demande). Il souhaite également l'ouverture d'un débat sur l'usage des cars scolaires par les particuliers.

LE PACTE : INNOVATION ET CITOYENNETÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES

Le CESER note que l'ambition régionale en faveur de la ruralité se traduisant par la mise en œuvre du Pacte fera l'objet d'une gouvernance organisée tant sur le pilotage stratégique et politique que sur la mise en œuvre opérationnelle. Il se félicite de la présence de la société civile au sein du comité de pilotage et de suivi.

Il s'interroge néanmoins sur le rôle respectif des différentes instances de pilotage stratégique : comité de suivi, forum des territoires ruraux, laboratoire d'innovation rurale.

Il s'interroge également sur les missions du laboratoire d'innovation rurale et suggère que soit introduit en son sein l'Observatoire des ruralités.

Le CESER souhaite que l'application citoyenne Imagin'Est soit particulièrement utilisée en milieu rural afin de développer chez ses habitants l'envie de s'associer et de participer au débat démocratique sur leur territoire.

La participation citoyenne ne doit pas se limiter à l'utilisation d'un outil numérique mais également être organisée sur les territoires avec l'ensemble des acteurs locaux et leurs structures représentatives -Conseil de développement notamment....- Les associer tant à la conception des outils et dispositifs d'aide, qu'à leurs évaluation et évolution permettrait de maintenir les contacts durables que nécessite aussi l'agilité recherchée dans le Pacte.

Le CESER souhaite que les indicateurs de suivi du Pacte pour la Ruralité soient définis dès sa mise en place afin de permettre à l'Observatoire des ruralités d'apprécier l'efficacité des mesures prises par la Région et d'alimenter les travaux et les choix du comité de pilotage et de suivi.

Enfin, le CESER demande à ce que le Pacte pour la Ruralité soit articulé avec le SRADDET et le SRDEII, deux schémas qui vont jouer un rôle majeur pour la région et la ruralité dans les années à venir.

Le CESER :

- considère que, dans sa mise en œuvre, le Pacte mérite d'aller bien au-delà d'une simple déclinaison de certains dispositifs régionaux existants
- souhaite s'assurer que le déploiement du très haut débit soit priorisé en direction des zones à faible débit (moins de 3Mbit/s) ainsi que pour les entreprises.
- considère qu'une action régionale en matière de formation et d'accompagnement des usages du numérique doit également être priorisée.
- rappelle sa préconisation de mise en place par la Région, d'une centrale ou d'une agence de mobilité, fournissant une information sur mesure et des services à la mobilité.
- souhaite que les indicateurs de suivi du Pacte pour la Ruralité soient définis dès sa mise en place
- demande à ce que le Pacte pour la Ruralité soit articulé avec le SRADDET et le SRDEII

CESER

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Grand Est

Présidence

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 70 31 79

Antenne territoriale de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
03 88 15 68 00

Antenne territoriale de Metz

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

ceser@grandest.eu

www.ceser-grandest.eu/

**Retrouvez le CESER sur Twitter @cesergrandest
et Facebook www.facebook.com/ceserge**

